REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira

MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 À 20 HEURES

dans la Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR:

Installation de Monsieur Nicolas FARRÉ en remplacement de Madame Catherine LONDADJIM, démissionnaire de son mandat de conseillère municipale.

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2021.
- II. Examen des délibérations :
 - 1- Révision du Règlement Local de la Publicité : bilan de la concertation et arrêt du projet de Règlement Local de la Publicité révisé.
 - 2- Mise en œuvre du télétravail
 - 3- Mise en œuvre des 1607h
 - 4- Révision du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)
 - 5- Modification du tableau des effectifs
 - 6- Mise en place d'indemnités d'astreinte-filière police
 - 7- Délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique municipal rapports d'activités du 1^{er} janvier au 31 août 2018, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 et 2019
 - 8- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2022
 - 9- Avance sur la subvention 2022 à verser au Centre Communal d'Action Sociale
 - 10-Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'hiver 2022
 - 11- Convention d'objectifs et de moyens, association « Saint Cyr (d) Escalade »
 - 12-Avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au repos dominical formulée par les sociétés PICARD SURGELES S.A.S et LIDL
 - 13-Convention d'utilisation d'un local entre la commune de Saint-Cyr-l'École et l'Association Centre Yvelines Médiation (CYM)

- 14-Convention d'utilisation d'un local entre la commune de Saint-Cyr-l'École et l'Association Père Mère Enfant Médiation (APME Médiation)
- 15-Avenant n° 2 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1^{er} janvier 2021)
- 16- Commission de contrôle des comptes des associations subventionnées par la commune : remplacement d'un membre titulaire du groupe « Saint-Cyr-l'Ecole en commun ».

III. Pour information:

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 9 décembre 2021

Sonia BRAU

Maire Conseiller départemental Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB: En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont de nouveau en vigueur. De ce fait, Mme le Maire décide d'accueillir du public en présentiel <u>de manière restreinte (12 personnes au maximum)</u>, compte tenu de la configuration de la salle de réunion de l'assemblée communale, et pour assurer le respect des mesures barrières et des règles de distanciation sociale <u>incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, applicable en tout lieu et en toute circonstance</u> (article 1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié.

Cette séance sera filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.